

-  Correspond à la zone du bourg ancien
-  Correspond à la zone d'extension du bourg (lotissements)
-  Correspond à une zone destinée à recevoir des activités industrielles, artisanales, ou commerciales
-  Correspond aux zones à urbaniser dont la vocation principale est d'accueillir de l'habitat
-  Correspond aux zones à urbaniser dont la vocation principale est d'accueillir de l'artisanat
-  Zone agricole autorisant les constructions agricoles
-  Zone agricole autorisant les constructions agricoles à l'exception des élevages classés pour la protection de l'environnement
-  Zone naturelle
-  Zone de taille et de capacité d'accueil limitées
-  Zone naturelle destinée à la protection de la source St. Martin
-  Secteurs soumis au risque technologique
-  Espaces boisés classés
-  Périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres affectés par le bruit
-  Emplacement réservé
-  Élément paysager à préserver

Liste des emplacements réservés					
N°	Destination	Bénéficiaire			
1	Voie publique à créer (déviation RD 929)	Département			
2	Aménagement de la voirie (plateforme à 8 m)	Commune			
3	Création d'une voie (plateforme à 8 m)	Commune			

N°	Objet de la modification	N. Plan	N. Affaire	Date	Ville	Statut
0	Modifications zones N, Ua, N	1	314 0143	03/05/05	JCS	AVU
F	Modifications zones AU, Ub	1	314 0143	24/05/04	JCS	AVU
E	Modifications zones	1	314 0143	03/03/04	JCS	AVU
D	Modifications A1a, EP et EP	1	314 0143	13/10/03	JCS	AVU
C	Modifications zones - Herten du 02/06/03	1	314 0143	02/06/03	JCS	AVU
B	Modifications zones - Herten du 31/07/03	1	314 0143	31/07/03	JCS	AVU
A	Quatre zones	1	314 0143	20/04/03	JCS	AVU
Site	Objet de la modification	N. Plan	N. Affaire	Date	Ville	Statut
Non du Révisé		314 0143	Affaire Pratic. Urbanisme/Urbanisme			

COMMUNE DE  
AVEZAC PRAT LAHITTE



PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce 4.1.a - PLAN DE ZONAGE  
ET EMPLACEMENTS RESERVES  
Planche Nord

Echelle : 1/5 000

Février 2005  
N° 314 0143

